EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 2 FEVRIER 2024

Del2024-02-6

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202210-20240202-DEL2024-02-6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2024
Publication : 06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T.– COUTURIER A. - DUINAT J. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.- THIVOLET D.– VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes BARROUX V. - MOREL P. - TRICAUD M.
ABSENTS EXCUSES : Messieurs DE OLIVEIRA F. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) - RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)
ABSENT :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magali TRICAUD

OBJET : TARIFS CIMETIERE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le tarif des concessions à compter du 1er janvier 2024.

- **Concessions pour 30 ans** **100 € / m²**

Les autres tarifs restent inchangés :

- **Columbarium pour 30 ans** **500 € la case**
- **Vacations funéraires** **21 € / vacation**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 2 février 2024

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

MAIRIE DE STE FOY ST SULPICE
REPUBLIQUE FRANCAISE
42 (Loire)

La secrétaire de séance,
Magali TRICAUD